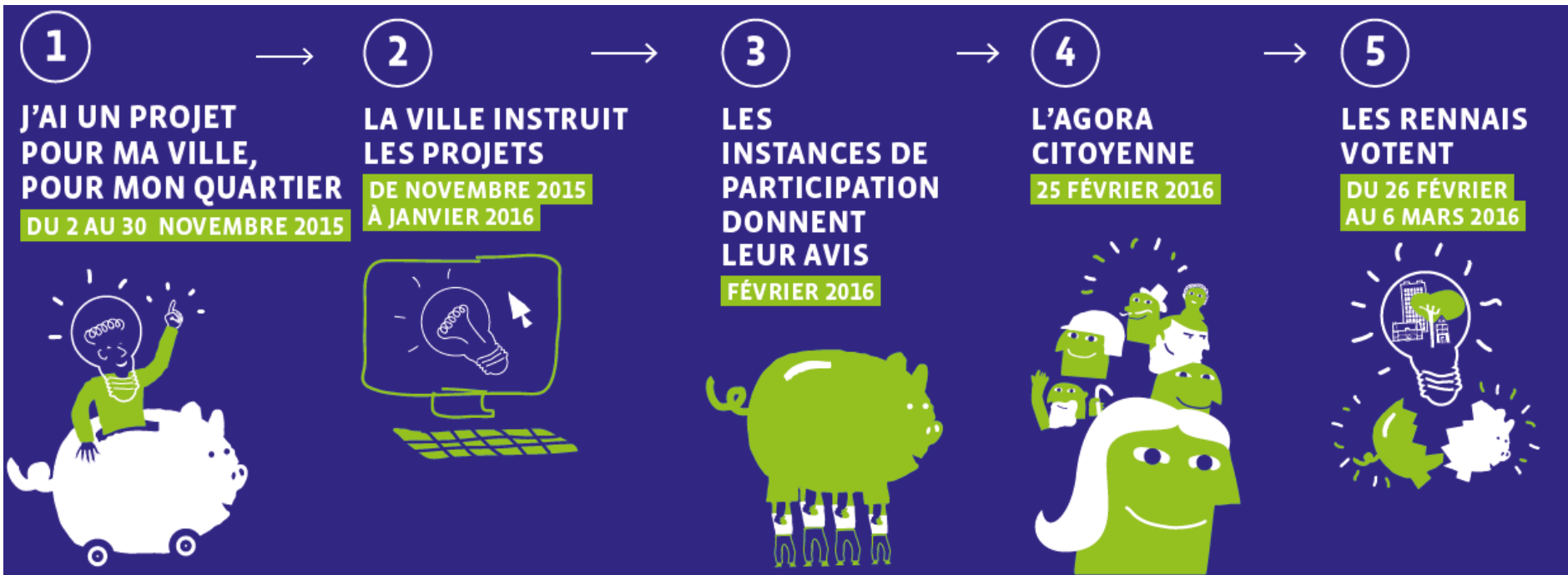




## *Les principes*

- Dispositif majeur de la Charte de la démocratie locale
- Objectif : favoriser une implication directe des Rennais dans la vie de la cité.
- En 2016, 5% du budget d'investissement sera consacré au financement de projets proposés par des habitants, après un vote des Rennais, soit un maximum de 3,5 millions d'Euros.
- Opération reconduite chaque année





# Le Budget participatif en 5 étapes

# 1- J'AI UN PROJET POUR MA VILLE, POUR MON QUARTIER

## DU 2 AU 30 NOVEMBRE 2015

### *Qui peut participer ?*

Tous les Rennais sans condition de nationalité ou d'âge :  
Associations, collectifs, habitants

### *Comment faire ?*

À partir du 2 novembre, les projets seront à déposer sur la plateforme numérique [www.fabriquecitoyenne.rennes.fr](http://www.fabriquecitoyenne.rennes.fr)

Ou par formulaires dans les urnes à l'Hôtel de Ville, dans les directions et mairies de quartier.



## 2 - LA VILLE INSTRUIT LES PROJETS DE NOVEMBRE 2015 À JANVIER 2016

### *Que se passe-t-il ?*

Le comité de suivi vérifiera que votre projet s'inscrit dans le cadre du budget participatif, il est composé de :

- Mme Appéré, maire
- MM. Sémeril, Le Bougeant, Goater, Hervé, Pommier, Mme Fauchoux
- Les 5 autres élus de quartiers
- 1 élu de l'opposition municipale
- Des 13 co-présidents habitants des conseils de quartier
- De 2 membres du conseil des témoins
- De 2 membres du conseil citoyens



## *Que sont les projets ?*

Les projets doivent répondre à des besoins à l'échelle de la ville ou à l'échelle d'un quartier.

Les projets éligibles au budget participatif correspondent aux priorités municipales :

- ✓ Aménagement des espaces publics : espaces de proximité, jardins partagés, jeux et équipements sportifs de proximité, embellissement
- ✓ Mobilité et partage de la voirie : mobilités douces,...
- ✓ Environnement : maîtrise et production d'énergie, développement de la biodiversité, dispositifs innovants



- ✓ Citoyenneté : lieux favorisant le renforcement du lien social, le vivre-ensemble,...
- ✓ Solidarité : innovation sociale, économie sociale et solidaire, lutte contre le gaspillage...
- ✓ Lutte contre les discriminations, égalité Femmes/Hommes
- ✓ Culture : art dans la ville, soutien aux pratiques amateurs, médiation,....



## *Et après ?*

Une étude sommaire est proposée.

Les services de la Ville étudieront les conditions et les coûts de réalisations des projets qui correspondent aux critères de la charte de la démocratie Locale :

- ✓ La compatibilité avec les valeurs de la charte
- ✓ Correspondre aux compétences municipales
- ✓ Correspondre aux thématiques prioritaires
- ✓ Le nombre de personnes bénéficiaires ou concernées
- ✓ Correspondre aux critères de développement durable
- ✓ La viabilité économique et coût de fonctionnement

Les projets éligibles seront présentés sur le site internet de la Ville et proposés au vote des Rennais.

A chaque instant du processus, vous pourrez suivre l'état d'avancement de tel ou tel projet.





# 3- LES INSTANCES DE PARTICIPATION DONNENT LEUR AVIS

## FÉVRIER 2016

### *Qui participe ?*

Les conseils de quartier et les comités consultatifs (Conseil des mobilités, Comité consultatif Laïcité, Commission communale d'accessibilité, etc.)

### *Que se passe-t-il ?*

C'est un travail d'enrichissement, ou de fusion entre certains projets. Les instances donneront leurs avis sur les projets de leurs quartiers ou concernant leurs thématiques.



## 4- L'AGORA CITOYENNE 25 FÉVRIER 2016

### *Que se passe-t-il ?*

Les porteurs des projets éligibles seront invités à présenter leurs propositions lors d'une Agora citoyenne, ouverte à tous.

Elle se déroulera le 25 février à partir de 19H00 à la Maison des Associations.



## 5- LES RENNAIS VOTENT A COMPTER DU 26 FÉVRIER 2016

### *Que se passe-t-il ?*

Les Rennais voteront pour leurs projets préférés jusqu'à :

- ✓ 3 projets à l'échelle de la Ville
- ✓ 5 projets proposés à l'échelle d'un quartier.

### *Comment voter ?*

À compter de cette date, par vote électronique, sur le site [www.fabriquecitoyenne.rennes.fr](http://www.fabriquecitoyenne.rennes.fr).

Par vote papier à l'Hôtel de Ville, dans les directions et mairies de quartier.

### *Et après ?*

Les projets retenus seront présentés et inscrits lors du vote du Budget 2016 en Conseil Municipal.



Merci pour votre attention,

